

Ce guide de tri
a pour but d'identifier
les différents types de bois
qui sont autorisés
à être réceptionnés sur notre site.

GUIDE DE TRI

Bois en mélange

Afin de garantir et de pérenniser cette filière de valorisation, la benne de « Bois A » ne doit comprendre que les produits présentés ci-dessous.

La présence de déchets autres que le bois (plastiques, carton, verre, terre, polystyrène, ...) entrainera un déclassement de l'apport.



Caisses en bois



Palettes brutes



Bois massif ou chutes courtes de menuiseries ou de scieries



Autres objets en bois (ex : tourets plaches, tasseaux)

Les pièces métalliques tel que les pointes, éléments des fixations, chevilles, rivets... sont acceptées en quantité raisonnable.

Dans la benne de « Bois B » se trouve que les bois présentés ci-dessous.

Bois avec éléments indésirables



Panneaux type OSB



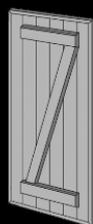
Panneaux en particules mélaminés



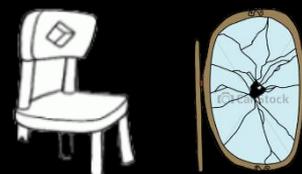
Divers emballages bois



Huisserie et dormant



Volet
Montant peints



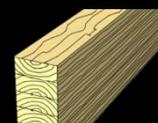
Objets bois (mobilier, ...) accompagnés de mousse, de tissu, de miroir, de plastique



Contreplaqué



Meubles en panneaux de particules mélaminés



Lamellé collé



Les végétaux se trouvent dans la benne de « déchets verts ».

Les déchets verts



Les matières interdites



Poteaux électriques
Bois extérieur, créosoté



Le papier



La peinture au plomb



Traverse SNCF



Médium ou MDF



Plastique



Portes planes
alvéolaires avec
âme en carton



Paille, osier, souches



Terre et cailloux

